

## Cellule psy DGS COVID – Réfèrent Psy transculturelle PATIENTS MIGRANTS, NON-FRANCOPHONES et AVEC PRÉCARITÉ SOCIALE

### INTRODUCTION :

Dans le contexte de la pandémie Covid-19, il a été créé le dispositif « Cellule psy DGS COVID ». Il vise à répondre aux besoins en termes de soutien psychologique à la population et aux professionnels impliqués. Le pilotage du dispositif est assuré par l'Office du Médecin Cantonal via le coordinateur cantonal de l'aide psychologique d'urgence (Y.Froté), en collaboration avec le DP-CHUV via les responsable médical de la Cellule Psychologique Vaudoise CPV (Dr L.Michaud).

Chaque secteur psychiatrique identifie une personne « répondante psy secteur » qui connaît bien le réseau psychosocial local. Ces répondants psy se coordonnent avec et rendent compte de leur action au mandataire régional via des chefs de projet. Pour plus d'information cf : Document Concept\_Cell\_psy\_DGS\_Covid.

### PRINCIPES GÉNÉRAUX :

Le dispositif proposé en ce document a été mandaté par l'OMC (Dr A.Berzig) au « coordinateur cantonal pour la santé mentale des migrants en situation de précarité » (Dr J.Sanchis - Unisanté). **Ce dispositif « Réfèrent Psy transculturelle » ne remplace pas les services psychiatriques habituels, ni celui de la « Cellule Psy DGS COVID ». Il intervient comme renforce.** Ce dispositif s'articule avec le dispositif « Cellule psy DGS COVID », en apportant une expertise - pour la population et les professionnels - sur les enjeux spécifiques liés aux **populations migrantes, non francophones et particulièrement celles en situation de précarité sociale**. À titre d'exemple :

- Pour la population issue de l'asile ou des personnes qui craignent une perte du permis de séjour suite à la perte du travail. Ces deux types de populations peuvent être impactés, et en raison de leur manque de maîtrise du français peuvent se retrouver sans soutien en cette période critique, où tous les services d'accès aux soins se font principalement par téléphone.
- Pour les professionnels confrontés à des situations cliniques complexes en lien avec la migration, le besoin d'interprète ou des enjeux socio-administratifs.

Ce document a deux parties :

1. Enjeux et besoins spécifiques pour cette population
2. Dispositif mis en place

## ENJEUX ET BESOINS :

### Enjeux :

1. Barrières d'accès aux services téléphoniques par manque de connaissances linguistiques :
  - Barrières d'accès aux soins
  - Barrières d'accès à l'information pour la prévention.
2. Multiples enjeux socio-administratifs : Cette population est toujours soumise à la menace d'un renvoi ou est confrontée à une précarité sociale.
3. Enjeux psychiatriques :
  - Problématique psychiatrique qui peut s'accroître dans un contexte de crise, qui « réveille » des souvenirs du passé : en lien avec le trauma psychologique, ou des situations de confinement qui peuvent rappeler la prison, les camps de réfugiés, etc...
  - Problématiques liées au manque de soutien, par manque de tissu social ou défaillance de la communauté dans un contexte de crise.

### Besoins :

1. Services d'interprétariat par téléphone :
  - La population et les professionnels doivent pouvoir accéder à l'interprétariat communautaire existant sur le canton.
    - Pour mener des entretiens en triologie.
    - Pour que la population reçoive les consignes de prévention adéquates.
  - Information à donner aux professionnels pour savoir comment accéder à ces services et comment mener des entretiens en triologie par téléphone de manière optimale :
    - Information technique sur l'utilisation des téléphones
    - Information sur la manière de mener un entretien en triologie.
  - Dans les centres EVAM (pour les requérants d'asile) un bureau sera disponible pour que des psychiatres puissent mener des entretiens téléphoniques, dans le respect de l'intimité du patient, avec une connexion fiable. En effet, les connexions wi-fi parfois utilisées pour appeler sont instables et parfois de mauvaise qualité sonore.
2. Soutien socio-administratif : Malgré la Crise du Covid-19, ces populations vont continuer à avoir besoin de permanences sociales.
  - Avoir le répertoire actualisé des associations et institutions qui continuent à travailler pour apporter ce type de soutien (cf. <http://relier.relais.ch/les-dispositions-prises-par-les-institutions-actives-dans-le-champ-de-la-precarite-concernant-le-covid19/>) P.ex : le SAJE, la Frat, etc...
  - Informer les professionnels et la population intéressée.
  - Faciliter que les professionnels de la santé se « déchargent » de ces enjeux, pour pouvoir se centrer sur la gestion sanitaire liée au Covid-19
3. Soutien psychiatrique transculturel :
  - Les professionnels peuvent appeler à un « référent spécialisé » dans ce domaine, pour avoir conseil et supervision clinique si besoin.

- Apporter un soutien pour orienter les patients vers des thérapeutes spécialisés dans le domaine : institutions et cabinets. La base de données de ces services sera maintenue à jour en fonction de l'évolution de l'épidémie (cf. annexe 1).

## DISPOSITIF :

La coordination de ce dispositif de psychiatrie transculturelle est assurée par le « coordinateur cantonal pour la santé mentale des migrants en situation de précarité » (Dr J. Sanchis - Unisanté), mandaté par l'OMC, qui se coordonne avec la Cellule psy DGS COVID (Dr L. Michaud et Y. Froté). Le Dr Javier Sanchis nomme une personne « Réfèrent Psy Transculturelle » qui recevra les appels téléphoniques. Le « Réfèrent Psy Transculturelle » s'adressera à lui pour l'informer des incidents ou pour aider dans la réflexion, si besoin.

## **Partenaires référents et mode opérationnel. (Jours ouvrables, horaires de 8h30 à 18h)**

1. La personne « Répondant Psy de secteur » ou la Hotline Psy de Gollion, sollicite et/ou oriente la population et les professionnels directement à la personne « Réfèrent Psy Transculturelle ». Dans un premier temps, le Dr J.Sanchis (Unisanté) assurera ce rôle : 079 556 48 58 / [javier.sanchis-zozaya@unisante.ch](mailto:javier.sanchis-zozaya@unisante.ch). Par la suite s'il y a besoin de renforcer, ce sera la Dre F.Dutray : 021 341 12 31 / [f.dutray@appartenances.ch](mailto:f.dutray@appartenances.ch)
2. Le « Réfèrent Psy Transculturelle »
  - Prend les coordonnées du demandeur et/ou patient :
    - Nom, prénom, professionnel ou patient, type de permis de séjour du patient, lieu de vie du patient (ville, appartement/centre EVAM) et numéro de téléphone.
  - Prend note des questions du demandeur.
  - Répond directement à la question si cela est possible, autrement, informe le demandeur qu'une personne spécialisée sur la question se mettra en contact avec lui dans le plus bref délai pour le renseigner sur sa question.
  - Documente tout sur un fichier Excel pour en faire un suivi ultérieur : coordonnées, question, réponse donnée (succincte).
3. Le « Réfèrent Psy Transculturelle » adresse la demande à la personne « Référente spécifique », qui appellera le demandeur pour le renseigner avec précision :
  - **Services d'interprétariat par téléphone** : Unité Psy-Migrants du DP-CHUV O.Weber 021.314.82.25 / [orest.weber@chuv.ch](mailto:orest.weber@chuv.ch)
    - Il sera en contact avec Appartenances/Bhaasha, EVAM (questions logistiques aux centres EVAM : accès téléphones, Skype, Zoom pour les patients) et le CSIR (notamment les coachs pour les contingents Syriens).
    - Prendra en considération les « Besoins » décrits ci-dessus pour apporter la réponse la plus adéquate possible compte tenu du contexte.

- **Soutien socio-administratif** : Unité Psy-Migrants du DP-CHUV  
V.Matasci 079 556 74 30 / [valentina.matasci@chuv.ch](mailto:valentina.matasci@chuv.ch)  
J.Maillard 079 556 17 89 / [julie.maillard@chuv.ch](mailto:julie.maillard@chuv.ch)
    - Veilleront à avoir le document de référence sur les services, associations et institutions répondants : (cf. <http://relier.relais.ch/les-dispositions-prises-par-les-institutions-actives-dans-le-champ-de-la-precarite-concernant-le-covid19/>)
    - Prendra en considération les « Besoins » décrits ci-dessus pour apporter la réponse la plus adéquate possible compte tenu du contexte.
  
  - **Soutien psychiatrique transculturel** :
    - Pour l'ensemble du DP : Unité Psy-Migrants (Dr Ch.Hasler) 079 556 72 50 [christopher.hasler@chuv.ch](mailto:christopher.hasler@chuv.ch)
    - Pour les services externes au DP du secteur Centre, Nord et Ouest : Appartenances – CPM (Dre F.Dutray) 021 341 12 31 [f.dutray@appartenances.ch](mailto:f.dutray@appartenances.ch)
    - Pour le secteur Est : La Fondation de Nant (R.Simon). 021 965 75 20 [richard.simon@nant.ch](mailto:richard.simon@nant.ch)
    - Prendront en considération les « Besoins » décrits ci-dessus pour apporter la réponse la plus adéquate possible compte tenu du contexte.
    - Apporter un soutien pour les professionnels et la population pour orienter les patients vers des thérapeutes spécialisés dans le domaine : institutions et cabinets.
    - Complèteront et actualiseront le document de référence sur les institutions et cabinets disponibles pour proposer des suivis psychiatriques : Cf. *annexe 1*.
4. Le « Référent spécifique » documente sur un fichier Excel la réponse donnée au demandeur.
  5. Le « Référent spécifique » informe le « Référent Psy Transculturelle » qu'il a pu traiter la demande.
  6. Le « Référent Psy Transculturelle » note sur le fichier Excel que l'intervention est terminée.